COMMUNE DE CHAMPAGNEY CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2017

Présents : MM Noël BARBIER, Gilles BURÉ, Claude JOSSERAND, Alexandre KOREIBA, Olivier PARIS, Martial PIOT, Pierre VERNE.
Excusés : MM Patrick EMERY (pouvoir à Claude JOSSERAND), Maryvonne LANAUD (pouvoir à Noël BARBIER), Delphine SOITTOUX (pouvoir à Pierre VERNE),
Secrétaire de séance : M Olivier PARIS

DESTINATION DES COUPES 2018
Sur proposition de l'O.N.F, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la présentation de l'assiette des coupes 2018 et la dévolution et la destination des produits des coupes des parcelles 5 – 57j – 62 – 63 – 18 – 19 – 20 – 21r1 - 29af – 13j – 14j – 21j – 36r tel que présenté par l'ONF.

TARIF DES AFFOUAGES 2017/2018
Le conseil municipal, à l'unanimité, décide que le tarif pour tout le bois d'affouage sera de 4 € le stère et qu'un acompte de 30 € devra être remis par chaque affouagiste au moment de la délivrance de son lot.

CONVENTION DE DEPOT DE RUCHES PAR LA COMMUNE
Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter la convention à titre gratuit pour l'implantation de ruches sur un terrain communal.

RAPPORT ANNUEL DU SIE 2016
Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport annuel 2016 du Syndicat Intercommunal des Eaux SIE.

RAPPORT ACTIVITES DU SYDOM DU JURA
Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport annuel 2016 du SYDOM du Jura.

MISE AUX NORMES DU CLOCHER DE CHAMPAGNEY
Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter de faire des travaux de mise aux normes du clocher de l'église.

DEVIS DE RESTAURATION D'ARCHIVES DE L'ETAT-CIVIL
Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter les devis proposés par l'entreprise SEDI pour la restauration de trois registres d'Etat-Civil, montant total 2 684.22 € TTC

DECISION MODIFICATIVE N° 02 - BUDGET PRINCIPAL
Le conseil municipal décide à l'unanimité la modification budgétaire suivante : Dépenses d'investissement article 2041582-17 : +35 292 € et article 238-17 : - 35 292 €.

QUESTIONS DIVERSES
NOEL DES ENFANTS : la commune participera au noël des enfants de Champagney qui aura lieu le vendredi 1er décembre 2017 à 16h30 à la salle de la mairie.
COLIS DES ANCIENS : le conseil municipal prépare les colis des personnes âgées.
CONTROLE DES POTEAUX D'INCENDIE : depuis cette année le SDIS n'effectue plus de contrôle débit et pression des poteaux et bouches d'incendie, cette compétence revient à la commune.
VENTE ET ECHANGE DU TERRAIN SUR CLERY : à suivre.
IMPOTS 2017 : le maire informe le conseil que les impôts 2017 ont eu la baisse prévue.
AVENIR DE LA RUE DES CORVEES : il n'est pas possible de faire un village bleu pour personnes âgées sur la commune.
COMPETENCE ASSAINISSEMENT : celle-ci sera conservée jusqu'au 31 décembre 2019
LIMITATION DE VITESSE : une limitation de vitesse sera instaurée route de Nilieu à 70 km/h et à la Tuilerie à 30 km/h.
SECURISATION RD 112 : le maire informe le conseil que ce dossier est à suivre et que certains points sont à améliorer.
PARCOURS DE SANTE : le maire informe le conseil que la région Bourgogne Franche-Comté refuse d'allouer une subvention à la commune pour ce dossier.
CLASSE DECOUVERTE : le conseil municipal accepte de verser une subvention au pôle scolaire de Dammartin pour une classe verte d'un montant de 60 € par enfant (dont 30 € provenant de la dissolution du comité des fêtes).
ARRET DE LA DOUBLE SONNERIE DE L'EGLISE LA NUIT : cette affaire est à suivre.
PARC EOLIEN : une nouvelle société organisera une réunion en novembre 2017.

L'ordre du jour est terminé, le maire lève la séance à 21 h 10.